

## Séance du Conseil Communal n° 2020/6 du 21.09.2020

### Présences :

Le bourgmestre        Marc LIES

les échevins            Diane ADEHM, Georges BECK, Romain JUNCKER

Les conseillers        Myriam FEYDER, Carole GOERENS, Anne HUBERTY, Marie-Lyne KELLER, Claude LAMBERTY, Henri PLEIMLING, Robert LEVEN, Roland TEX, Jean THEIS, Rita VELAZQUEZ, Guy WESTER

### Point 1

#### Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la maladie COVID-19 provoquée par le virus SARS-CoV-2, il s'impose de limiter les contacts entre personnes physiques et de garder une distance interpersonnelle d'au moins deux mètres entre les membres du conseil communal. Néanmoins il s'avère impossible de respecter cette distance minimale dans la salle de réunion ordinaire du conseil communal à la mairie de Hesperange. Pour ces raisons les membres du conseil communal ont à l'unanimité désigné le foyer du centre multifonctionnel CELO à Hesperange comme local de réunion du conseil communal.

### Point 2

#### Présentation du projet relatif au réaménagement de la place Paul Jomé à Hesperange et à la construction d'un ascenseur reliant le centre de Hesperange au Holleschbiereg ;

Le projet a été présenté à l'occasion d'une réunion de travail précédant la séance du conseil communal.

### Point 3

#### Propriétés immobilières :

- a) Approbation d'un compromis de vente ;

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé un compromis de vente entre Antonio Petronelli & Michelina Addabo (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur la vente d'une parcelle de terrain à Fentange d'une surface de 10,18 ares. La parcelle est acquise dans un but d'utilité publique, à savoir l'extension de l'école fondamentale à Fentange.

- b) Approbation de contrats de bail ;

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les contrats de bail suivants:

Un contrat de bail portant sur la location d'une parcelle de terrain située à Alzingen, rue Abbé Edouard Garnich adjacente au jardin de la maison 5, rue Paul Reuter à Alzingen d'une contenance de 2,22 ares:

Un avenant à un contrat de bail portant sur le renouvellement du contrat pour une période de 12 mois pour un logement à Alzingen, 465, rte de Thionville

Un avenant à un contrat de bail portant sur le renouvellement du contrat pour une période de 6 mois pour un logement à Alzingen, 12A, rue de l'Eglise:

**c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;**

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les contrats de mise à disposition suivants:

Un contrat de mise à disposition pour un logement à Hesperange, 4, rue de Bettembourg pour une durée de 12,5 mois

Un contrat de mise à disposition pour un logement à Itzig, 2, rue de l'Orphelinat pour une durée de 12,5 mois

Un avenant à un contrat de mise à disposition portant sur le renouvellement d'un contrat pour une période de 9 mois pour un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch

Un avenant à un contrat de mise à disposition portant sur le renouvellement d'un contrat pour une période de 12 mois pour un logement à Alzingen, 484a, rte de Thionville

Un avenant à un contrat de mise à disposition portant sur le renouvellement d'un contrat pour une période de 12 mois pour un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch

Un avenant à un contrat de mise à disposition portant sur le renouvellement d'un contrat pour une période de 6 mois pour un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch

**Point 4**

**Approbation de projets de travaux, fournitures et services :**

**a) Mesures de sécurisation routière - mise en place de radars pédagogiques aux alentours des écoles ;**

A l'unanimité des voix les conseillers ont décidé de mettre en place des radars pédagogiques aux alentours des écoles de la commune:

Alzingen, rue de Syren

Itzig, rue des Muguets

Howald, rue Ferdinand Kuhn, rue du 9 mai 44, avenue Gr.Duc Jean

Fentange, rue de Bettembourg

Hesperange, rue de Bettembourg

Coût: 65.000 €

Les radars pédagogiques remplissent une mission préventive. Leur implantation aux abords de la chaussée permet d'avertir les conducteurs qui ne respectent pas la vitesse maximale autorisée. Lors de chaque passage d'un véhicule, leurs capteurs mesurent la vitesse de circulation puis transmettent les données à un système d'affichage numérique, qui va relayer l'information ainsi obtenue aux automobilistes.

**b) Station d'épuration à Hesperange – optimisation – installation d'un ventilateur ;**

A l'unanimité des voix, les conseillers ont décidé de faire installer un ventilateur à la station d'épuration à Hesperange

La ventilation permet de contrôler les odeurs et d'évacuer les polluants émis vers la désodorisation.

Coût: 129.937.86 €

### **c) Construction d'un mur le long de la piste cyclable en-dessous de l'OA753 ;**

À l'unanimité des voix, les conseillers ont décidé de faire réaliser des mesures anti-crues le long de la piste cyclable et de l'Alzette sous le pont existant. Le concept consiste à créer un mur de séparation entre la piste cyclable et l'Alzette. Ce mur aura un niveau supérieur constant (horizontal) et sa hauteur maximale sera de 50 cm au point le plus bas de la piste cyclable sous l'ouvrage.

Le devis s'élève à 345.372,32 €

### **Point 5**

#### **Approbation de décomptes ;**

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les décomptes suivants:

Travaux de réaménagement de la rue Roger Wercollier et la rue Camille Mersch à Alzingen: 2.255.533,05 €

Travaux de réaménagement de la rue de Kockelscheuer à Fentange: 1.985.429,43 €

Renouvellement du gazon du petit terrain synthétique du terrain de football à Hesperange-Holleschbiérg: 529.265,25 €

### **Point 6**

#### **Urbanisme - lotissement d'une parcelle sise à Itzig, 54, rue de Hesperange ;**

Les conseillers ont approuvé une demande de morcellement d'une parcelle de terrain en trois parcelles à Itzig, 54, rue de Hesperange:

Lot 1: construction d'une maison bi-familiale

Lot 2: rénovation de la maison existante protégée

Lot 3: trottoir à céder à la commune

### **Point 7**

#### **Avis relatif au projet de transfert de la pharmacie à Hesperange ;**

Les conseillers ont avisé positivement l'intention de la ministre de la Santé de procéder à la modification du périmètre de la concession de pharmacie de Hesperange. Le périmètre initialement limité à la localité de Hesperange serait élargi à la localité d'Alzingen.

### **Point 8**

#### **Projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » - avis ;**

Les conseillers ont avisé positivement le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes ».

On entend par décharge pour déchets inertes tout site destiné à l'élimination de ces déchets par leur mise en dépôt sur ou dans la terre.

## **Point 9**

### **Approbation de titres de recette**

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les titres de recette suivants:

Reprises sur fond de réserve pacte logement	620.000 €
Loyers et charges de bâtiments	403 €
Ventes d'outillages	7.752 €
Location chasse Itzig et Hesperange	3.084,70 €

## **Point 10**

### **Règlement général de la circulation – modifications à durée déterminée**

À l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les modifications à durée déterminée suivantes:

Howald, rue des Bruyères

A partir du samedi 25 juillet 2020 jusqu'au vendredi 18 décembre 2020, le trottoir est supprimé à Howald, dans la rue des Bruyères, le long de l'immeuble 60, sur une longueur de 60 mètres.

Howald, rue du Couvent

A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au lundi 28 septembre 2020, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald, dans la rue du Couvent, devant et vis-à-vis de l'immeuble 20, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement ainsi que les véhicules impliqués dans les travaux.

Howald, rue Théodore Gillen

A partir du lundi 7 septembre 2020 jusqu'au vendredi 25 septembre 2020, entre 07.00 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald, dans la rue Théodore Gillen devant et vis-à-vis du no 4, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier

Fentange, rue de Bettembourg

A partir du lundi 21 septembre 2020 jusqu'au vendredi 2 octobre 2020, entre 09.00 heures et 16.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Fentange, dans la rue de Bettembourg, devant et vis-à-vis de l'immeuble 72, sur toute la longueur, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier.

Hesperange, rue du Stade

A partir du mercredi 9 septembre 2020 jusqu'au vendredi 30 octobre 2020, entre 7.00 heures et 18.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Hesperange, dans la rue du Stade 2000, vis-à-vis de 7-21, sur toute la longueur, excepté les véhicules impliqués dans les travaux.

### **Point 11**

#### **Concessions de cimetière**

À l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les concessions de cimetière suivantes:

<b>Prénom et nom</b>	<b>cimetière</b>	<b>objet</b>
Vanda Londero	Howald	tombe simple
Guglielmina Alessio	Howald	colominaire
Paul Devaquet	Howald	tombe double
Lucie Schmitz	Itzig	tombe simple
Georges Deitz	Hesperange	tombe double
Marie-France Leone-Henn	Fentange	tombe double
Lucile Ackermann-Alesch	Howald	colominaire
Nicole Reuter	Fentange	tombe double
Raymond Wallig	Howald	tombe double
Jean Vegelahn	Fentange	tombe double
Nicolas Ewen	Hesperange	colominaire
Manuel Cabete Mendes	Alzingen	colominaire
Frank Zeimes	Itzig	colominaire
François Kratz	Howald	tombe simple
Maria Del Carmen Rodriguez	Howald	tombe simple

### **Point 12**

Approbation d'une convention

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé une convention conclue entre la commune de Hesperange et l'ONG Guiden a Scouten fir eng Welt a.s.b.l. portant sur un subside de l'ordre de 5000 € accordé par la commune de Hesperange au projet de construction d'un local pour une radio à Mboro, Sénégal.

### **Point 13**

Approbation de subventions extraordinaires ;

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé les subventions extraordinaires suivantes:

100 € pour la Fondation APEMH

200 € pour la MUSEP

## **Point 14**

### **Approbation de quêtes**

A l'unanimité des voix les conseillers ont autorisé le DT Howald d'organiser une quête en septembre et octobre 2020, avec toutes les mesures hygiéniques nécessaires, auprès des ménages de la commune en vue du tournoi 'Grand-Prix Immoneuf 2020' qui aura lieu dimanche, le 11 octobre 2020.

## **Point 15**

### **Associations sans but lucratif – dépôt de statuts ;**

Les conseillers ont pris connaissance des statuts de l'association "Biergerinitiativ Stop5G Luxembourg asbl" dont le siège social se trouve à Howald, 2, av. Grand-Duc Jean

## **Point 15**

### **Questions émanant des conseillers**

#### **Rita Velazquez**

##### **Question 1**

L'Assemblée générale extraordinaire du SITH a-t-elle respecté les prérogatives prévues par la loi :

- Le respect du délai statutaire pour l'invitation à cette Assemblée Générale extraordinaire (en principe 15 jours)
- La publication exacte des articles qui étaient proposés à des changements ;
- Le respect du nombre requis de membres pour procéder aux changements des statuts (2/3) ;

J'ai des doutes que l'ensemble de ces conditions aient bien été respectées.

##### **Question 2 :**

Si cela n'a pas été pas le cas. Que compte faire le Conseil Échevinal?

Le Conseil Échevinal est-il d'accord de signaler ces manquements au Conseil d'administration du SITH, qui de facto annulerait l'Assemblée générale extraordinaire et leur imposerait d'en tenir une nouvelle dans le respect des règles prévues par la loi ?

Une recherche auprès du Registre du Commerces et des Sociétés (RCS) semble démontrer que le SITH n'a pas respecté son devoir de publication ces dernières années, notamment la publication de ces comptes et les listes des membres du Conseil d'Administration et de ses membres. Il est du devoir d'une association tel que le SITH de veiller à respecter toutes les obligations réglementaires.

##### **Question 4 :**

Les Collège des bourgmestre et échevins pourrait-il vérifier avec le Conseil d'Administration du SITH qu'une mise à jour réglementaire ait bien lieu ?

## **Marc Lies**

Il n'appartient ni au conseil communal ni au collège des bourgmestre et échevins de s'exprimer et de se prononcer sur le fonctionnement d'une asbl. Ces questions sont à adresser au conseil d'administration de l'asbl.

## **Guy Wester**

La première partie de la réforme du réseau RGTR initié par le Ministère de la Mobilité est entrée en vigueur récemment.

Quelles incidences cette réforme a-t-elle eu sur le réseau RGTR de la commune?

Une réunion d'information, initialement prévue au printemps 2020 et annulée en raison du covid 19 est-elle prévue dans les mois à venir?

## **Georges Beck**

Depuis le 14 septembre la réforme du réseau RGTR est devenue effective. Pour 13 lignes de bus aucun changement n'a été effectué. Le tracé de la ligne de bus 195 par contre a totalement changé. Dorénavant, le bus part de Bettembourg avec destination finale la rocade de Bonnevoie et non plus de Peppange à Kirchberg. La cadence durant les heures de pointe est de 30 minutes. En dehors des heures de pointe, elle est de 60 minutes. Le collège des bourgmestre et échevins qui souhaite réduire la cadence à 15 minutes a écrit un courrier au ministère et est intervenu personnellement auprès du ministre pour exiger des changements.

La prochaine réunion est prévue pour le 2 décembre 2020 au CELO.

## **Déi Greng**

### **Motion**

Publication des questions posées par les conseillers communaux de façon intégrale dans le bulletin communal "De Buet":

Considérant que

- dans le "Buet" les questions posées lors des conseils communaux sont toujours publiées sous forme d'un résumé très court, ne laissant pas toujours bien paraître le sens propre de la question
- les séances du conseil communal ont lieu à des horaires auxquels très peu de nos concitoyens ont la possibilité d'assister aux séances
- les séances du conseil communal ne sont que rarement diffusées sur le site internet de la commune

le conseil communal demande au collège des bourgmestre et échevins:

de publier les questions posées lors des séances du conseil communal telles qu'elles ont été présentées au conseil communal, de façon intégrale, d'enregistrer intégralement les séances du conseil communal et de les mettre sur le site de la commune

### **Marc Lies**

Les questions seront dorénavant publiées intégralement dans le bulletin communal Buet. Les réponses du collège des bourgmestre et échevins seront rédigées de façon plus détaillée. Actuellement il est compliqué d'enregistrer les séances au foyer du CELO faute de moyens techniques. Chaque année les séances de la présentation du budget et du vote du budget sont diffusées intégralement et en direct sur internet. A voir comment procéder dans le futur.

La motion a été refusée avec 8 voix contre et 6 voix pour (Goerens, Keller, Tex, Pleimling, Feyder, Velazquez)